

Malines, le 22 juin 1812.

Diaken in het seminarie tot Gent

————— Mon très cher neveu,

————— Je n'ai pas perdu de vue ce que vous m'avez demandé pour une des filles de votre oncle Jean. J'y ai pensé souvent, longtemps et mûrement, mais je ne vois pas de possibilité de la placer ici. Les Règles et Statuts de mes saintes filles ne permettent pas de tenir des pensionnaires, leur vie silencieuse et dure, la frugalité de leur table même ne conviendraient pas à cet enfant; puis il n'y a pas la moindre petite place pour la loger, les cellules, qu'on avait prévues d'y construire sont différées. Finalement j'ai bien de la peine d'entretenir les 9 sœurs qui y sont, pendant ce temps où les dentelles ne sont guère payées et où tout est si cher, je ne pourrais donc pas me charger de cette fille; mais je consens que ma sœur la Béguine emploie l'argent, qu'elle reçoit pour moi, à telles bonnes œuvres qu'elle trouve bon quand elle n'en a pas besoin pour elle, et surtout à la bonne œuvre dont vous parlez dans votre lettre. Je savais que vous auriez eu le bonheur d'être ordonné pendant les vacances, mais il ne faut pas ébruiter cette nouvelle. Mgr. De Reremonde a recommandé le secret jusqu'à ce temps. J'ai l'honneur d'être avec un vrai estime et attachement particulier.

————— Mon très cher neveu.

————— Votre très humble serviteur

*JG Huleu*